

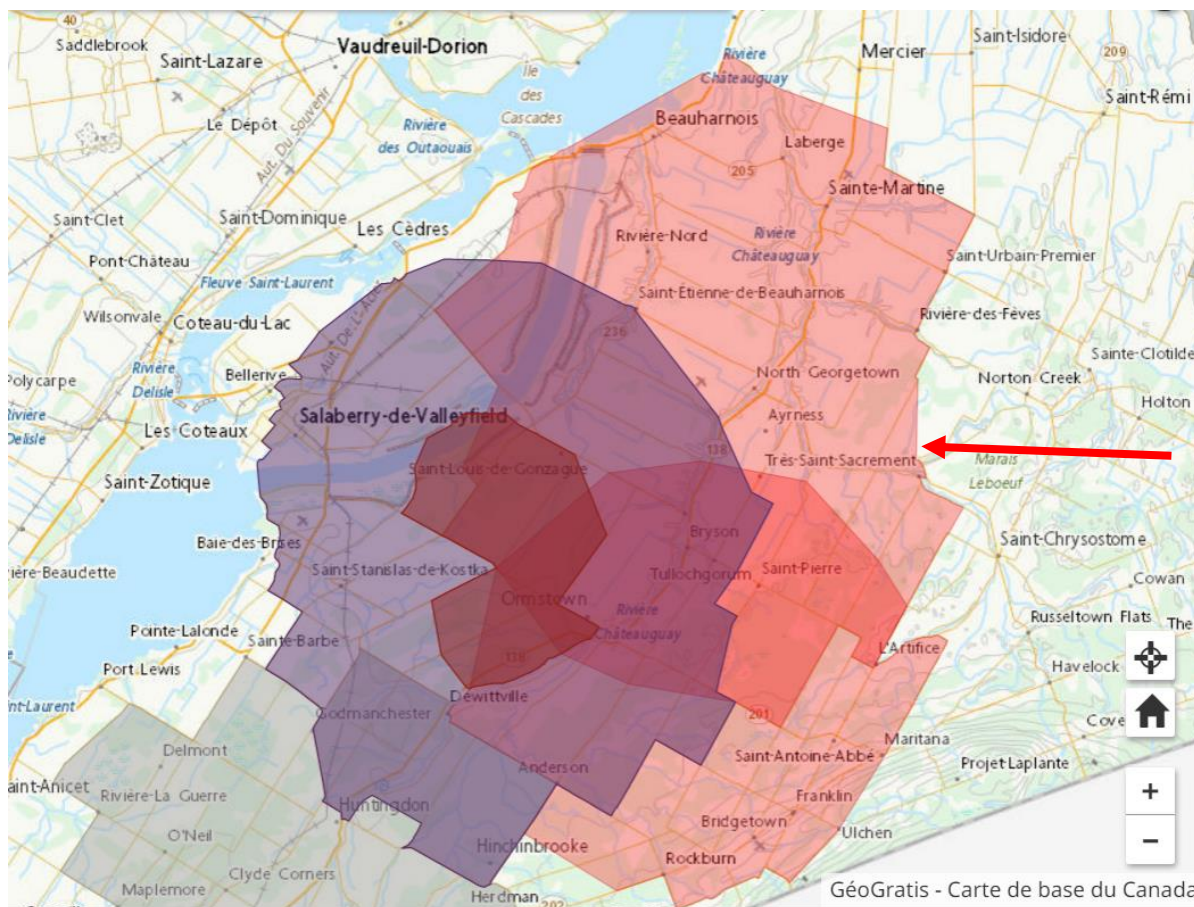
Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Modifications des ZCP

Les zones de contrôle primaires ZCP-173 et ZCP-174 en Montérégie ouest ont été converties en zone de sécurité (, en couleur saumon ci-dessous) le 10 mars dernier. Dans les ZS, seuls des permis généraux sont exigés pour les activités avicoles. Certaines sections de ces zones chevauchant la ZCP-172 restent cependant sous les directives en vigueur dans la ZCP-172 et peuvent exiger des permis spécifiques. La ZCP-172 devrait aussi passer en ZS dans les prochains jours.



Progrès d'éradication

Le processus d'éradication du virus de l'influenza aviaire sur les 8 sites infectés dans cette région progresse très bien. Tous les sites en sont à l'étape du nettoyage à sec, du lavage à l'eau ou de la désinfection.

Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP24	31 janvier 2023	Ormstown	Commercial	ACIA-ZCP-172
IP25	31 janvier 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	ACIA-ZCP-172
IP26	2 février 2023	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Commercial	ACIA-ZCP-173 ZS à partir du 10 mars
IP27	2 février 2023	Howick	Commercial	ACIA-ZCP-173 ZS à partir du 10 mars
IP28	2 février 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	ACIA-ZCP-172
IP29	8 février 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	ACIA-ZCP-172
IP30	8 février 2023	Ormstown	Commercial	ACIA-ZCP-174 ZS à partir du 10 mars
IP31	9 février 2023	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Commercial	ACIA-ZCP-173 ZS à partir du 10 mars

Ailleurs au Canada

Depuis le début de l'année 2023, il y a eu 8 cas d'influenza aviaire en Colombie-Britannique dont 2 dans des élevages non-commerciaux, et un élevage non-commercial au Nouveau-Brunswick, tous en janvier. En février, il y a eu un élevage non-commercial en Nouvelle-Écosse. Depuis le début mars, il y a eu un autre élevage non-commercial en Nouvelle-Écosse et 2 cas en Ontario dont un élevage non-commercial.

Depuis le début des éclosions à la fin 2021, l'ACIA rapporte au 8 mars 2023 un total de 7 175 000 volailles mortes ou euthanasiées à cause de l'influenza aviaire au pays.

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).